



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-233

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2022-08-18-00001 - ARRÊTÉ portant renouvellement de l'autorisation de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) " Résidence Les Pâtureaux ", 55 rue des Pâtureaux 45320 COURTENAY, géré par la SAS « COLISEE PATRIMOINE GROUP» 7-9 Allées Haussmann- CS 50037- 33070 BORDEAUX CEDEX (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-08-18-00001

ARRÊTÉ portant renouvellement de
l'autorisation de l'Établissement d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "
Résidence Les Pâtureaux ", 55 rue des Pâtureaux
45320 COURTENAY, géré par la SAS « COLISEE
PATRIMOINE GROUP» 7-9 Allées Haussmann- CS
50037- 33070 BORDEAUX CEDEX

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LOIRET**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE – VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ

Portant renouvellement de l'autorisation de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) " Résidence Les Pâtureaux ", 55 rue des Pâtureaux – 45320 COURTENAY, géré par la SAS « COLISEE PATRIMOINE GROUP» 7-9 Allées Haussmann- CS 50037- 33070 BORDEAUX CEDEX

Le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé,

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2022-DG-DS-0004 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 30 mai 2022 portant délégations de signature ;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 10 avril 2020 conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 1er juillet 2021 portant renouvellement des arrêtés de délégations de signature aux agents départementaux ;

VU l'arrêté conjoint du Conseil général du Loiret et de la DDASS du Loiret du 2 août 2007 autorisant la création d'un EHPAD de 86 lits et places à Courtenay accordée à la SARL « Résidence les Pâtureaux » à COURTENAY ;

VU l'arrêté conjoint du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de santé en date du 8 septembre 2017 annulant et remplaçant l'arrêté n° 2016 OSMS PA45 0041 du 21 avril 2017 portant caducité de l'autorisation de deux places d'accueil de jour de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Les Pâtureaux – rue des Pâtureaux, 45320 COURTENAY géré par le groupe COLISEE, et ramenant sa capacité totale à 84 places ;

VU l'arrêté conjoint du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de santé en date du 25 octobre 2017 portant cession de l'autorisation concernant l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Les Pâtureaux – rue des Pâtureaux, 45320 COURTENAY géré par la SARL RESIDENCE LES PATUREAUX, 55 rue des Pâtureaux – 45320 COURTENAY au profit de la SAS COLISEE PATRIMOINE GROUP, 7-9 Allées Haussmann- CS 50037- 33070 BORDEAUX CEDEX ;

CONSIDERANT QUE les résultats de l'évaluation externe communiquée aux autorités sont satisfaisants et justifient donc le renouvellement tacite de l'autorisation de l'établissement ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{ER} : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles accordée à la SAS « COLISEE PATRIMOINE GROUP » 7-9 Allées Haussmann- CS 50037- 33070 BORDEAUX CEDEX pour l'EHPAD « Résidence Les Pâtureaux », 55 rue des Pâtureaux – 45320 COURTENAY est renouvelée.

La capacité totale de la structure reste fixée à 84 lits et places répartis comme suit :

- 80 lits d'hébergement permanent (54 lits classiques et 26 lits spécialisés pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées) ;

- 4 lits d'hébergement temporaire (2 lits classiques et 2 lits spécialisés pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées).

ARTICLE 2 : L'autorisation globale est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 2 août 2022. Son renouvellement, total ou partiel, sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation

devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 4: Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique: SAS COLISEE PATRIMOINE GROUP

N° FINESS: 33 005 089 9

Adresse complète: 7-9 Allées Haussmann- CS 50037- 33070 BORDEAUX CEDEX

Code statut juridique: 95 – Société par actions simplifiées

Entité Etablissement : EHPAD « Résidence Les Pâtureaux »

N° FINESS: 45 001 630 8

Adresse complète: 55 rue des Pâtureaux – 45320 COURTENAY

Code catégorie établissement : 500 - EHPAD

Code mode de fixation des tarifs (MFT): 45 – ARS TP HAS NPUI

Triplet(s) attaché(s) à cet ET :

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

Code discipline : 924 – accueil pour personnes âgées

Code activité / fonctionnement : 11 – hébergement complet internat

Code clientèle : 711 – personnes âgées dépendantes

Capacité autorisée : 54 places dont 14 habilitées à l'aide sociale

Hébergement permanent personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer

Code discipline : 924 – accueil pour personnes âgées

Code activité / fonctionnement : 11 – hébergement complet internat

Code clientèle : 436 – personnes âgées atteintes d'Alzheimer ou maladies apparentées

Capacité autorisée : 26 places dont 7 habilitées à l'aide sociale

Hébergement temporaire personnes âgées dépendantes

Code discipline : 657 – accueil temporaire pour personnes âgées

Code activité / fonctionnement : 11 – hébergement complet internat

Code clientèle : 711 – personnes âgées dépendantes

Capacité autorisée : 2 places habilitées à l'aide sociale

Hébergement temporaire personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer

Code discipline : 657 – accueil pour personnes âgées

Code activité / fonctionnement : 11 – hébergement complet internat

Code clientèle : 436 – personnes âgées atteintes d'Alzheimer ou maladies apparentées

Capacité autorisée : 2 places habilitées à l'aide sociale

Capacité totale autorisée : 84 places

Capacité autorisée habilitée à l'aide sociale : 25 places

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret, et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS
- d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département, la Directrice Départementale de l'ARS du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre Val de Loire.

Fait à Orléans, le 18 août 2022

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Pour le Président
du Conseil départemental du Loiret
et par délégation,
La Directrice des Ressources et de l'offre
Médico-sociale,
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale
Signé : Isabelle DELAUNAY